



# PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S.) DU PLAN D'EAU DE CHATEAU ARNOUX / ST AUBAN

**Eté 2025**

**Etablissement :** PLAN D'EAU DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

**Adresse :** Avenue André Grabinski  
04600 CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

**Téléphone :** 04 92 64 28 65

**Propriétaire exploitant :** Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.



# I – INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET MATER

## 1-1 PLAN DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

### 1-1-1 Bassin

- Dimensions : surface au pourtour curviligne
- Surface : 590 m<sup>2</sup>
- Profondeur : mini 0.45 m / maxi 1.29 m

### 1-1-2 Toboggan 4 pistes

- Hauteur de chute : 4.70 m
- Longueur de glisse : 15.40 m
- Longueur amortissement : 10.00 m

*pour mémoire : Toboggan non exploité en 2024*

## 1-2 MATERIEL DE SAUVETAGE SUR LE BASSIN :

- 3 Perches de sauvetage de 3 m
- 1 Bouteille d'O<sub>2</sub> de 5 litres
- BAVU masques pour insufflateur
- Défibrillateur semi-automatique avec électrodes adultes et enfants
- Aspirateur manuel de mucosités

### Le contrôle du matériel

Il sera effectué chaque jour avant l'ouverture de la piscine par les M.N.S ou les BNSSA qui reporteront ce contrôle sur le registre prévu à cet effet.

Et au préalable, le matériel aura été vérifié avant l'ouverture de l'installation.

## 1-3 MATERIEL DE SECOURISME DANS LE POSTE DE SECOURS :

- Collier cervical (adulte-enfant)
- Couverture métallisée (survie)
- Pharmacie de premiers secours
- Plan dur

### Le contrôle du matériel

Il sera réalisé une fois par semaine par les M.N.S ou les BNSSA qui complèteront la fiche d'état. L'objectif est de surveiller et de contrôler le matériel pour que rien ne manque, notamment dans la pharmacie.

## 1-4 COMMUNICATION INTERNE :

- Un sifflet pour chaque M.N.S et BNSSA permettra d'alerter les personnels d'un éventuel sauvetage
- Talkie-walkie nominatif pour assurer la communication entre les personnels de surveillance sur le bassin et les personnels d'accueil
- Un agent de sécurité placé à l'entrée complète le dispositif mis en place.

## 1-5 COMMUNICATION EXTERNE :

Un téléphone fixe pour alerter les secours extérieurs et permettre toute communication avec l'extérieur :

<i>Personnes ou services</i>	<i>numéro</i>
Sapeurs-Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	04.92.64.00.02 ou le 17
Services techniques - astreinte	06.16.92.86.37
Elu – Responsable plan d'eau (B. JULLIEN)	06.76.78.54.50
Directrice Générale des Services (M. TARDIEU-ROCHAT)	06.78.15.36.17
Directeur des Services Techniques (J.DAYAN)	06.19.52.06.34
Responsable de service Plan d'Eau (E. HALSOUET)	06.09.54.52.10
Services techniques - standard	04.92.33.20.01
Police Municipale (L. SMADI)	06.09.54.52.16
Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban - standard	04.92.33.20.00

## 2 – FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

**2-1 PERIODE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT AU PUBLIC** (fermeture technique le lundi):

- Le samedi 14 et dimanche 15 Juin 2025,
- Le samedi 21 et dimanche 22 Juin 2025,
- du samedi 28 au dimanche 31 aout 2025.

*Pour mémoire :*

- le mercredi 18 juin 2025, le plan d'eau sera mis à disposition de l'UNAPEI. Cette occupation fera l'objet d'une convention spécifique précisant le respect du règlement intérieur et du POSS par les utilisateurs. Les surveillants de baignade communaux à l'exclusion de tout autre personnel seront mis à disposition pour assurer le fonctionnement prescrit par le présent POSS.
- Le plan d'eau est réservé pour la natation scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi du 10 au 27 juin 2025. Pendant cette période la fermeture technique sera le mercredi.

## 2-2 HORAIRES D'OUVERTURE AUX SCOLAIRES :

Du 10 juin au 27 juin, selon le planning établi

Fermeture hebdomadaire le mercredi pour entretien technique

*Pour mémoire :*

- les mardi 10 juin , vendredi 13 juin et vendredi 20 juin, le plan d'eau sera mis à disposition du collège Camille Reymond pour l'organisation de séances de remise à niveau concernant

le « savoir nager » des élèves de 6<sup>ème</sup>. Cette occupation fera l'objet d'un règlement spécifique précisant le respect du règlement intérieur et du POSS par les surveillants de baignade communaux à l'exclusion de tout autre personnel seront mis à disposition pour assurer le fonctionnement prescrit par le présent POSS.

### **2-3 HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE AU PUBLIC :**

- De 11 h à 18h30 du mardi au dimanche. Sur la période prescrite à l'article 2-1 du présent POSS
- Fermeture hebdomadaire le lundi.

### **2-4 FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE :**

- 600 personnes

### **2-5 MOMENTS PREVISIBLES DE FORTE FREQUENTATION :**

- Les après-midis de 14h à 18h00

### **2-6 TOBOGGAN**

Le toboggan sera ouvert les mêmes jours que le plan d'eau de 14h00 à 18h00

Toutefois, la mairie se réserve le droit de ne pas ouvrir cet équipement pour des raisons de sécurité

## **3 - ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE DE LA SECURITE**

### **3-1 PERSONNELS DE SURVEILLANCE PRESENTS PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :**

- Période verte de 11 h 00 à 14h00 : **2 surveillants** (BEESAN et BNSSA dont au moins un BEESAN)
- Période rouge de 14h à 18h30 : **3 surveillants** (BEESAN et BNSSA dont au moins un BEESAN).

Les 2 surveillants seront répartis sur la zone de bain en fonction du nombre de baigneurs et le 3ème spécifiquement affecté à la surveillance du toboggan. Un roulement des personnels est souhaitable sur les différents postes de surveillance pour éviter la lassitude.

### **3-2 ZONES DE SURVEILLANCE :** toutes les zones de bain et toboggan

**3-3 AUTRES PERSONNELS PRESENTS DANS L'ETABLISSEMENT :** personnel d'accueil en caisse et ponctuellement le personnel technique d'exploitation (hors temps de natation scolaire)  
Les agents de la police municipale seront présents dans l'enceinte du plan d'eau à 2 reprises les mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant la tranche horaire de 14 h à 17 h.

**3-4 CONTROLES DE LA QUALITE DE L'EAU :** Ils seront effectués à minima 3 fois par jour (1 contrôle avant l'ouverture le matin, 1 contrôle en période verte et 1 contrôle en période rouge)

**3-5 LES PRODUITS CHIMIQUES** : Les produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau de la piscine non accessibles au public et manipulés de manière à ce qu'aucune interface ou contact soit possible avec celui-ci.

L'eau sera désinfectée par l'usage de chlore gazeux.

Des produits participant à la stabilisation du chlore actif ainsi qu'à la régulation du pH sont également naturellement utilisés, injectés depuis les locaux techniques d'exploitation non accessibles du public.

## 4- ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

### 4-1 ALARME AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT :

Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement : sifflet, talkie-walkie, téléphone.

### 4-2 CONDUITE A TENIR EN CAS DE NOYADE ET LESIONS CORPORELLES PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC.

**De 11h à 14h 00**

#### **Sauveteur n°1**

- Alerte les autres sauveteurs ou le personnel d'accueil par deux coups de sifflet
- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan de la victime
- Pratique les premiers gestes de secourisme
- Donne le message d'alerte au second sauveteur

#### **Sauveteur n°2**

- Donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation du plan d'eau
- Apporte les matériels d'oxygénothérapie et le défibrillateur auprès de la victime
- Prend connaissance du bilan de la victime
- Met en place le DSA (si besoin)
- Donne l'alerte aux secours extérieurs
- Pratique les gestes de secourisme en équipe avec le premier sauveteur

#### **L'agent d'accueil**

- Ferme l'entrée au public de la piscine
- Ouvre les portes d'accès aux secours extérieurs
- Participe à l'organisation de l'évacuation du plan d'eau
- Se met à disposition des sauveteurs.

**De 14h à 18h30**

#### **Sauveteur n°1**

- Alerte les autres sauveteurs ou le personnel d'accueil par deux coups de sifflet
- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan de la victime
- Pratique les premiers gestes de secourisme
- Donne le message d'alerte au second sauveteur

**Sauveteur n°2**

- Donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation du plan d'eau
- Apporte les matériels d'oxygénothérapie auprès de la victime
- Prend connaissance du bilan de la victime

**Sauveteur n° 3**

- Participe à l'organisation de l'évacuation du plan d'eau
- Se met à disposition des sauveteurs.

**L'agent d'accueil**

- Ferme l'entrée au public de la piscine
- Ouvre les portes d'accès aux secours extérieurs
- Se met à disposition des sauveteurs.

**Exercices d'entraînement**

Pour une efficacité optimale, des exercices d'entraînement et de simulation seront effectués à minima une fois par mois (et lors du changement des équipes saisonnières le cas échéant) ainsi que la semaine avant le commencement de la natation scolaire soit le 06 juin 2025.

Cela permettra de mettre en œuvre toute la procédure du POSS en améliorant les actions et les temps de réaction de chacun.

**APPROBATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS**

Le présent POSS sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal préalablement aux dates d'utilisation du plan d'eau

Fait à Château-Arnoux-Saint-Auban, le .....

Le Maire :

René VILLARD